



Ville de
WARWICK
la FLEUR des Bois-Francs

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2019

Veillez prendre note que lors d'une séance extraordinaire de son conseil tenue le 24 février 2020, la Ville de Warwick a adopté le Règlement intitulé « Règlement numéro 293-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 de la Ville de Warwick ».

Le Règlement numéro 293-2019 vise à autoriser l'usage « institution » et de permettre la construction de bâtiment de trois (3) étages dans la zone C-12.

Ce Règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 12 mars 2020 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Le Règlement peut être consulté en adressant une demande par courriel à l'adresse suivante : ville@ville.warwick.qc.ca.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce vingt-septième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt.

**Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**